

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S

Bid Fax: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin
At – à : 14 :00 EDT
On - le :21/09/ 2018

Title/Titre	Solicitation No – Nº de l'invitation							
VICTORIA CLASS SPARES/	W8482-194246/A							
PIÈCES DE RECHANGE – LES								
SOU-MARINS DE LA CLASSE								
VICTORIA								
Date of Solicitation – Date de l'invitat	tion							
08-08-2018								
Address Enquiries to - Adresser toute	es questions à							
•	•							
Najia.Dahmane @forces.gc.ca								
Telephone No. – Nº de téléphone	FAX No – Nº de fax							
819-939-3070	N/A							
Destination								
Specified Herein / Précisé dans les pré	sentes							

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée							
Vendor Name and Address - Raison so	ciale et adresse du fournisseur							
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)								
Name/Nom	Title/Titre							
Signature	Date							



File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	2
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	2
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	g
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	Besoin	g
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	g
6.4	Durée du contrat	9
6.5	Responsables	10
6.6	PAIEMENT	11
6.7	EMBALLAGE	
6.8	Assurance de la qualité	12
6.9	EXPÉDITION	
6.10	Instructions relatives à la facturation	
6.11	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.12	Ordre de priorité des documents	
6.13	CONTRAT DE DÉFENSE	18
ANNEXE	E « A » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	18
ANNEYE	E "R " DÉTAILS DES ADTICLES	10

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1.1.1 Les attestations de sécurité ne sont pas exigées pour ce contrat.

1.2 Besoin

Les besoins sont détaillés dans Annexe "B", Détails de Linge

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canadien (ALEC). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 01, Dispositions relatives à l'intégrité, est retirée en son entièreté et remplacée par:
 - i. En soummettant une soumission,the soumissionaire assure que celle-ci est conforme avec le <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> (<u>http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html</u>) et accepte d'être liés à ses conditions. Le soumissionnaire assure aussi qu'elle est conforme avec les conditions de la section 18 <u>Règlement sur les marchés de l'État,(SOR/87-402)</u>.
- b) Section 02, Numéro d'entreprise approvisionnement est retirée en son entièreté.
- c) Section 05, Présentation des soumissions Sous-section 2(d) est retirée et remplacée par:

Il appartient au soumissionnaire:

a. de faire parvenir sa soumission uniquement à l'organisation qui recoit les soumissions au Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada tel qu'indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

- d) Section 05, Présentation des soumissions sous-section 3 est retirée en son entiereté
- e) Section 20, Autres renseignements est retirée en son entièreté.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

<u>A9130T</u> (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées – soumission Pour les lignes 007, et 008

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W8482-194246 W8482-194246 – 29L

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

La date de livraison estimée doit apparaître dans la soumission technique.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « A » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « A » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

File No. - N° du dossier

W8482 -194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Numéro de pièce acceptable et NCAGE:

Pour les lignes 1 et 2 :

NNO: 99-785-2923

No de pièce **100402-0105-005**, EEPO **K1806** Description de l'article: **CEINTURE METALLIQUE**

Pour les lignes 3 et 4 :

NNO: 99-785-5261

No de pièce **100402-0106-001**, EEPO **K1806** Description de l'article: **CEINTURE METALLIQUE**

Pour les lignes 5 et 6 :

NNO: 99-739-6289

No de pièce 100402-1000-001, EEPO K1806

Description de l'article: *GUIDE STRIP

File No. - N° du dossier

W8482 -194246 - 29L

29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Pour les lignes 7 et 8 :

NNO: **99-737-7173**

No de pièce 100402-1003-ASY, EEPO K1806 Description de l'article: *TOP GUIDE ASSEMBLY

OR

NNO: 99-737-7173

No de pièce **A79363**, EEPO **K4744**

Description de l'article: *TOP GUIDE ASSEMBLY

Pour les lignes 9 et 10 :

NNO: 99-739-6294

No de pièce 100402-1007-ASY, EEPO K1806 Description de l'article: *SIDE AFT GUIDE STRI

OR

NNO: 99-739-6294

No de pièce M79359, EEPO K4744

Description de l'article: *SIDE AFT GUIDE STRI

Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement

- 1. Les produits dont les numéros de pièce ont été remplacés (annulés ou périmes) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la onction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dance la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:
 - a) La preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou
 - b) Toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 3.1.1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, a leurs propres frais, dance un délai de trois (3) jour ouvrables (ou tout autre délai mentionne aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent a l'article indique dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée sans les délais mentionnes, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix – sousmissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0272T (2010-08-16), Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Déclaration d'infractions

S'il y a lieu, conformément à de la sous-section Déclaration des infractions de la Section 01 des instructions standardisées, le soumissionnaire doit fournir un <u>Formulaire de déclaration pour</u> <u>l'approvisionnement</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) afin de pourvoir être pris en considération dans le processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.1.3 Attestations additionnelles requises avec la soumission

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms 5.2.2

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-

developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe B, sous Détails de l'article.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)_Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard à la date indiquée à l'annexe "B".

6.4.2 Points de livraison

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-194246/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-194246

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

Courriel : _____

L'autorité contractante pour le contrat est :
Nom : Titre : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :
L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
6.5.2 Responsable technique
Le responsable technique pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Télécopieur :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Télécopieur :

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

6.6 **Paiement**

6.6.1 Base de paiement

H1001C (2008-05-12) Modalités de paiement – Paiement multiples

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2015-02-25) Documentation des douanes canadiennes

C2610C (2007-11-30) Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

D2000C (2007-11-30) Marquage

D0050C (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

A9131C (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées – contrat

B4060C (2011-05-16) Marchandises contrôlées

6.7 **Emballage**

POUR LES ARTICLES QUI VIENNENT DE L'EXTÉRIEUR DU ROYAUME-UNI :

D3018C (2014-09-25) Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10 à raison de 1 unité par paquet.

D3013C (2007-11-30) Préparation pour la livraison - entrepreneur établi au Canada

1. La préservation et l'emballage des articles 7 et 8 doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-001/SF-001, et le marguage doit être conforme à la spécification D-LM-008-002/SF-001. Le formulaire « données d'emballage requises », niveau B, doit être conforme à spécification D-LM-008-011/SF-001.

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités canadiennes sont acceptables.
- Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

POUR LES ARTICLES QUI VIENNENT DU ROYAUME-UNI:

<u>D3012C</u> (2014-06-26) Préparation en vue de la livraison - préservation, conditionnement et emballage - Forces canadiennes

La préservation, le conditionnement et l'emballage se feront conformément aux modes de conditionnement d'exportation du fabricant ou aux modes de conditionnement de qualité supérieure préconisés par le ministère britannique.

POUR TOUS LES ARTICLES:

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30) Palettisation

6.8 Assurance de la qualité

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

Les représentants autorisés du Canada doivent avoir accès, en tout temps pendant les heures de travail, à tout établissement où toute partie des travaux est réalisée, afin d'effectuer les vérifications et les essais relatifs aux travaux qu'ils jugent à propos.

<u>D5545C</u> (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) pour articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, et 10.

OR

<u>D5540C</u> (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) pour articles 7 et 8.

<u>D5510C</u> (2017-08-17) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada OU

<u>D5515C</u> (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

<u>D5604C</u> (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

OU

<u>D5605C</u> (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis

OU

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>D5606C</u> (2012-07-16) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

Certificat de conformité du fabricant: L'entrepreneur est avisé, pour que ses livraisons soient acceptées et correctement acquittées, le certificat de conformité du fabricant doit accompagner l'envoi et être signé par une personne dûment autorisée par le fabricant de l'équipement. En plus de la signature, le nom doit être écrit en lettres majuscules à côté ou au-dessous de la signature.

<u>D5620C</u> (2012-07-16) Release Documents – Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit ;

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : DMarP 5-4-2-2

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- a. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

E-mail: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca.

COPIER À: DO Mar 5-4-2-2

D5509C (2011-05-16) Exigences de l'assurance de la qualité - sécurité des sous-marins

Les travaux décrits dans le contrat portent sur des systèmes ou des équipements classifiés au premier niveau ou qui sont critiques d'une façon quelconque pour la sécurité des sous-marins, tel que défini dans l'Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) C-23-VIC-000/AM-001, Quality Assurance for Safety in Submarines - VICTORIA Class (disponible en anglais seulement). La fabrication, la réparation, la révision, l'inspection, l'installation et les essais de chacun de ces articles identifiés dans les exigences doivent faire l'objet d'une documentation en conformité avec les exigences de l'ITFC susmentionnée.

Pour chacun de ces articles, l'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité [formulaire DND 2513 ou un équivalent produit localement approuvé par le responsable de l'assurance de la qualité (RAQ)] qui répond aux exigences de l'ITFC. Pour les travaux effectués par un sous-traitant, l'entrepreneur doit obtenir un certificat de conformité du sous-traitant. L'obtention dudit certificat de

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-194246/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-194246

Amd. No. - N° de la modif.

$$\label{eq:wasser} \begin{split} & \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ & W8482 \; \text{-} 194246 - 29L \end{split}$$

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

conformité du sous-traitant n'élimine pas l'obligation pour l'entrepreneur d'assurer la conformité aux exigences techniques, ni ne doit être interprétée comme une acceptation de responsabilité de la part du Canada envers le sous-traitant.

Pour chacun de ces articles, le certificat de conformité, ainsi que les copies certifiées de toute dérogation ou exemption et les autres documents nécessaires indiqués dans l'Énoncé des exigences de qualité (formulaire DND 2328 ou l'équivalent) joint à l'énoncé des besoins, l'énoncé des travaux ou les spécifications techniques dans l'Annexe _____ du contrat ou autrement annexé ou faisant partie intégrante du contrat, doivent être complétés et mis à la disposition du RAQ désigné, pour examen, avant l'envoi dudit article et documents connexes au ministère de la Défense nationale. À moins d'indication contraire de la part du RAQ, ces documents doivent être attachés ou joints à l'envoi qu'ils visent, dans une enveloppe étanche.

6.9 Expédition

D0037C (2015-02-25) Expédition au Canada (MDN) Livraison au point d'origine

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais) Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

E-mail: ilhqottawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
- (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes):
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi gu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-194246/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-194246

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier $W8482 \ -194246 - 29L$

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

WO TO 19 12 TO 12 19 TO 12 19 12 TO 12 19 TO

- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

D0035C (2010-01-11) Expédition de l'étranger (MDN)

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI):

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU) :

Téléphone: 011 44 1494 795668,

011 44 1494 795669, 011 44 1494 795670

Télécopieur : 011 44 1494 795784

Courriel: DawsHillMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer à la personne-ressource en logistique intégrée du MDN le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, disponible sur le site Web : http://www.cfsue.de/dawshill/docs/shipping_advice.doc (disponible en anglais seulement / disponible en format .DOC seulement) ou en communiquant par courriel à : DawsHillMovement@forces.gc.ca.

Les articles excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande devront être dûment dédouanés selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ». L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que cette procédure est exécutée pour tous les fournisseurs, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. Au cas où cette procédure n'est PAS suivie de façon intégrale et convenable, « HMCE » donnera l'ordre à l'Unité de soutien des Forces

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W8482 -194246 - 29L

canadiennes (Europe) de ne pas expédier les biens tant que « HMCE » n'est pas reçu toute la documentation requise.

OU

Logistique intégrée de l'Europe (LIE) : Téléphone: +49-(0)-2451-910625 Télécopieur: +49-(0)-2451-910626

Courriel: CFSUEMovement@forces.gc.ca

- Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :
- le numéro du contrat: a)
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire):
- la description de chaque article; c)
- le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes); d)
- le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut; e)
- f) un exemplaire de la facture commerciale (se reporter à l'article 4 de la clause C2608C du guide des CCUA) ou un exemplaire de la facture des douanes canadiennes;
- le numéro tarifaire harmonisé/à l'exportation (aux États-Unis, le tarif à l'exportation est appelé g) généralement « Schedule B » et est disponible aux adresses suivantes : http://www.customs.ustreas.gov/xp/cgov/export (disponible en anglais seulement) ou http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html); (disponible en anglais seulement)
- h) le certificat d'origine de l'ALENA (se reporter à l'article 2 de la clause C2608C du guide des CCUA), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, ainsi que des instructions portant sur les documents douaniers.
- L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété. sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu

6.10 Instructions relatives à la facturation

H5001C (2008-12-12) Instructions relatives à la facturation

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être soumises par l'entrepreneur et doivent inclure les éléments suivants ;

- a) La date
- b) Le nom et l'adresse du
- c) Le numéro d'item, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description
- d) Le numéro du contrat
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doit être envoyée au destinataire pour la certification et de paiement.

Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S-90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona PO Box 99000 Stn Forces Halifax, NS B3K 5X5 Canada

ET

Department of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attention: DO MAR 5-4-2-2

c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.10.1 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

C3015C (2014-11-27) - Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Le contrat du MDN;
- (b) 2010A (2016-04-04) Conditions générales biens (Complexité moyenne);

6.13 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

ANNEXE « A » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement)

 $\label{eq:solicitation} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W8482-194246/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W8482-194246 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier W8482 - 194246 - 29L

Buyer ID - Id de l'acheteur 29L CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "B " Détails des Articles

Delete when done

ANNEY DUNE ITEM DETAILS / ANNEYED DÉTAILS DES ADTISES

		ANNEX B LINE ITEM DETAILS / ANNEXE B DÉTAILS DES ARTICLES												
Item / Article	Part Number / Numéro de pièce	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de l'Assurance de la Qualité	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC on ITAR)	Trade Agreements / Accords commerciaux	Delivery Date / Date de Livraison	FIRM UNIT PRICE: Applicable taxes extra/ PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
i	100402-0105-005	NON/ NON 10546-99-NS-2223 RIBBRIOS TERP FCENTURE METALLIQUE (PER VINCADURE) FLORES option delimental: 120402-0195-055 Name of Manufacture/ Non de Edinorital MARIESTE OF GENERAL SELE UNCENNATIAMO ELECTRONIC WAMPARE PF (NOW 97) OR CRUMALISM / OU GEOVALENT El effering un equivalent questio; Print fuller Vincalita (Regional Print)	EA/CH	15	FORMATION COMMANDER OTH Equimat Most Resident Most Resident Most Resident CAMADA CAMADA CAMADA	DEFT. NATIONAL DEFINICE Department of National Definice Base Logistics Office CP 8 Equipment ST Nerces, P. D. 882 37000 VICTORIA, 8C VISA 792 CAMAGA	NO / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Specify- Indiques s'il vous plait		-	
2	100402-0105-005	MON POIN 1036-99-782-7823 MARINGHI STEP (FAMILY AND	EA/CH	15	FORMATION COMMANDER INDC DOCKYARD INDC DOE GOOR THIRU 13 AUGUSTAN 15 SE STAT CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKFAND BLOG 1-DE DOOR 1 THISU 13 HAUTHAN HIS BIE THS CANADA	NO / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Specify- Indiques s'il vous plait			
s	180402-0196-401	MON TAND COLORS THE SESSAGE REMINDAL THE FLORE METALLICIE FOR EXPENSION AND COLORS THE SESSAGE FOR EXPENSION AND COLORS THE SESSAGE FOR EXPENSION AND COLORS THE SESSAGE MARKETER OF GENERAL FLORE MEDITARIA SELECTRONIC WARRANGE FOR GENERAL FOR SESSAGE FOR MONTH OF GENERAL SESSAGE FOR WORTH OF GENERAL FOR SESSAGE FOR WORTH OF GENERAL S	EA/CH	15	FORMATION COMMANDER OTHE Enquirols Alton Benching MCTORIA BC VID 180 CANADA C VID 180 CANADA C	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Rease Logistic Division Officer Off Equipment 317 Norces, P.O. Box 17000 VICTORIA, SC V9A 7N2 CANADIA	NO / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Specify- Indiques s'il vous plait			
4	180402-0166-401	MON JANG-1046-97-185-3-3-13 MERRIGH STEPS (JOSEPH ST. 2-3-3-1) PRIVE SPECIAL STEPS (JOSEPH ST. 2-3-3-1) PRIVE SPECIAL STEPS (JOSEPH ST. 2-3-3-1) MERRIGH STEPS (JOSEPH ST. 2-3-3-3-1) MERRIGH STEPS (JOSEPH ST. 2-3-3-3-1) MERRICH ST. 2-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3	EA/CH	15	POBMATION COMMANDER HINC DOCKSTADI HINC DOCKS ORD THE J 13 HALIMAX NS BRE SXS CANADA	PORMATION COMMANDER HINC DESETABLE HINC DESETABLE HALLIAZA NOS BSE SYS CANADA	NO / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Spacify- Indiques s'il vous plait			
s	100402-1000-601	MON JANO 1016-09-775-0-829 MAJOS STRIP JANOS COLOMORE FOR TOWN CO	EA/CH	18	FORMATION COMMANDER CFB Elsquimit Afto: Receiving Big SE Colveod VICTURIA SE V9C 180 CAMADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Oppartment of National Defence Rase Logistics Object OF 8 Equipmant STN Forces, P.O. Dos 17000 VICTORIA, SC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Specify- Indiques s'il vous plait			
6	100402-1000-001	MAY JOHN DISSON 778-6439 GUIDE STREP J PARKED OF COLORDOR GUIDE STREP J PARKED OF COLORDOR KENCHATTEN STREP STREP STREP STREP KINDER OF MAIN STREP STREP GUIDE STREP J PARKED OF STREP KINDER OF MAIN STREP GUIDE STREP KINDER STRE	EA / CH	18	FORMATION COMMANDER HING-DOCKYARD RIDGO-DS GOOR THRU 13 HAUJIAN X15 SEX SXS CANAGA	PORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLOD -JOS DOOR I THEU 13 HAURIAN NO BER SIS CANADA	NG / NON	c	NO / NON	Yes/ Oui	Please Specify - Indiques s'il vous plait			
7	180402-1003-AVY OR A79363	NAN / NOO. 1046-59 737-7173 TOP GUIDG ASSEMANLY / **DOF GUIDG ASSEMANLY **TOP GUIDG ASS	EA/OH	•	FORMATION COMMANGER COT Explored With Instanting WICTORIA & VIC 180 CANAGA	DEFF. NATIONAL DEFINCE Department of National Definance of Engineering of States of States 378 K resex, P.D. Sea 37000 (NCIOSAL & VISI 702 CANADA	NO / NOM	q	YES / OUI	Yes/ Oui	Phease Specify - Indiques s'il vous plait			
	150402-1003-AVY OR A77363	MAY JANG 1986-99-727-723 FOR PURISH STATEMENT "TO PROBES ASSUMENT TO PROBE ASSUMENT TO PROBABILITY TO PROBE ASSUMENT TO PROBABILITY TO PROBABILI	EA/OH	4	FORMATION COMMANDER INCC COCKNEGO THIS US INCC COCKNEGO THIS US INCC COMMON THIS US COMMON THIS US CAMADA	POINATION COMMANDER HIME DOCKNAM RING 1-286 CORE 1 THU 13 RING 1-286 CORE 1 THU 13 CANADA	NO / NON	q	YES / OUI	Yes/ Oui	Please Specify- Indiques s'il vous plait			
9	160403-1007-AN OR M79359	INON YOUN 1956-9-739-6-294 SIGN AFF COLORS THAT / SOUR AFF COLORS STR FOR AFF COLORS THAT / SOUR AFF COLORS STR STR STR STR STR STR STR ST	EA/OH	22	FORMATION COMMANGER CPS Explored With Execution With Execution WICTORIA & VISC 180 CANAGA	DEFF. NATIONAL DEFINCE Department of Patient Defence Operations of Patient Defence of Equipment STR Fores, P.D. See 37000 (NCIONA, &C VIS 702 CANADA	NO / NOM	c	NO / NON	Yes/ Oui	Phone Specify- Indiques s'il vous plait			
10	100402-1007-ASV OR M79359	NOW, PARCO, 1965-99-798-4294 SIGN AFF CALLOS STR / * SIGN AFF CALLOS STR FOR EXPERIENCE STR / * SIGN AFF CALLOS STR FOR EXPERIENCE STR FOR EXP	EA/CH	22	FORMATION COMMANGER HINC COCKYARD HIGGS COCKYARD HIGGS CAN COCK THING 13 CANAGA	PORMATION COMMANDER HIMC DOCKYMD RIGGS - 20th DOOR THRU 13 CAMADA RIGGS - 20th DOOR THRU 13 CAMADA	NO / NOM	c	NG / NON	Yes/ Oui	Please Spacify - Indiques s'il vous plait	·		
	NOTE: To receive the Excel	Format of this Annex, please contact me at najia.dahmar	ne@forces gr. ca									TOTAL	TBD	TBD